



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1443

Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération pour 2022-2024

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 1 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1443 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ETAT, LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA VILLE DE LYON ET LE THEATRE NOUVELLE GENERATION POUR 2022-2024 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

La politique culturelle de la Ville de Lyon dans le domaine du spectacle vivant et notamment le théâtre vise à : soutenir la création théâtrale dans toute sa diversité ; accompagner les équipes ouvertes à des esthétiques nouvelles, notamment émergentes ; favoriser pour chaque Lyonnaise et Lyonnais les conditions de son émancipation grâce à des projets d'éducation artistique et culturelle et à des politiques d'accès aux lieux de diffusion ouvertes et adaptées.

Le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon développe un projet artistique tourné vers un théâtre des imaginaires, ouvert aux innovations scéniques, qui s'aventure aux frontières des autres disciplines (théâtre, arts plastiques, arts visuels, arts immersifs, création numérique). Il s'agit d'un lieu de recherche et de création artistique ouvert à tous les publics : enfants, adolescent.es et adultes. Il œuvre pour que ses productions et coproductions puissent rayonner au niveau local, régional, national et international.

Considérant ces orientations, la Ville a soutenu en 2014, puis reconduit en 2018, la candidature du metteur en scène Joris Mathieu pour un projet commun avec le théâtre des Ateliers et le Théâtre Nouvelle Génération. A l'issue du second mandat de directeur de Joris Mathieu de 2018 à 2021, compte tenu du bilan et des perspectives annoncées, la Ministre de la Culture et de la Communication l'a informé de son renouvellement à la direction du Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, en accord avec la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024 pour son troisième et dernier mandat.

**II- Modalités de la convention**

La convention pluriannuelle d'objectifs proposée pour 2022-2024 fixe le cadre contractuel entre le Théâtre Nouvelle Génération et les partenaires publics, dans le cadre du label Centre Dramatique National : la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel, les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation du projet au travers d'objectifs concrets. Le projet artistique et culturel du Théâtre Nouvelle Génération, initié et conçu par son directeur figure en annexe. Il est décliné en programme pluriannuel d'activités. Pour information, la durée maximale de mandat de directeur de CDN est désormais fixée à 9 ans par l'Etat.

Par ailleurs, une convention de mise à disposition des locaux a été conclue par acte séparé entre la Ville et le Théâtre Nouvelle Génération pour la période 2022-2024.

La précédente convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2019-2021. Il vous est proposé de la renouveler pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour mémoire, le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif d'un montant de 613 000 € sur l'année 2022 au titre du fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'objectifs 2022-2024, établie entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET